

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE VOLONTAIRE Programme d'Actions et de Prévention des Inondations Strasbourg Confluences

Objet de la concertation :

Cette concertation a pour objet d'assurer l'information du public, de discuter de l'opportunité, des objectifs et des principales orientations du futur Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) Strasbourg Confluences.

Depuis la délibération du conseil métropolitain du 06 octobre 2023, l'Eurométropole de Strasbourg met en œuvre une stratégie globale pour mieux anticiper et réduire les risques d'inondation. En effet, situé au confluent de plusieurs cours d'eau, le territoire est particulièrement vulnérable aux inondations et les solutions de protection traditionnelles (digues, barrages) ne suffisent pas toujours. Le **Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) Strasbourg Confluences** cherchera notamment à :

- **Trouver des solutions adaptées**, en tenant compte des impacts du changement climatique.
- **Aménager le territoire** pour qu'il soit mieux préparé aux risques d'inondation.
- **Impliquer les habitant-es** pour construire des solutions efficaces ensemble.

Périmètre de la concertation :

La concertation est réalisée à l'échelle du périmètre du PAPI Strasbourg Confluences qui concerne les communes suivantes : Bischheim - Blaesheim - Eckbolsheim - Entzheim - Eschau - Fegersheim - Geispolsheim - Hoenheim - Holtzheim - Illkirch-Graffenstaden - Lampertheim - Lingolsheim - Lipsheim - Mittelhausbergen - Mundolsheim - Niederhausbergen - Oberhausbergen - Oberschaeffolsheim - Ostwald - Plobsheim - Reichstett - Schiltigheim - Strasbourg - La Wantzenau - Wolfisheim

Modalités de concertation :

La période de concertation est fixée du 27 janvier au 28 février 2025.

Elle s'effectue sur le site www.participer.strasbourg.eu, à l'adresse <https://stras.me/inondations-consultation>. L'espace dédié au PAPI Strasbourg Confluences disposera :

- D'une présentation du projet de PAPI ;
- D'un espace pour déposer des avis, poser des questions ou partager des préoccupations ;
- D'un questionnaire permettant de recueillir votre sensibilité et vos attentes vis-à-vis du risque d'inondation.

Des affiches seront mises en place dans les mairies des 25 communes situées dans le périmètre du PAPI Strasbourg Confluences.

Les éléments de présentation du projet de PAPI ainsi qu'un registre seront mis à disposition au Centre Administratif de l'Eurométropole de Strasbourg.

Modalités de restitutions :

À la fin de cette période de concertation préalable volontaire, un bilan sera publié sur le site de la concertation. Vous y trouverez également la réponse du porteur de PAPI aux enseignements qu'il tire de cette démarche.

Décision de l'organisation de la concertation préalable volontaire

L'Eurométropole de Strasbourg a décidé de s'engager dans une concertation préalable en application de l'article L. 121-15-1 du Code de l'environnement. Cette concertation respectera les conditions fixées aux articles L. 121-16 et L. 121-16-1 du Code de l'environnement.

La concertation préalable est organisée à l'initiative de l'Eurométropole de Strasbourg, conformément à la délibération du 6 octobre 2023 et à la lettre de déclaration d'intention du 10 novembre 2023, consultables sur le site www.strasbourg.eu